

COMPTE RENDU C.C.A.S DU 7 AVRIL 2010 A 20 h

PRESENTS :

Monsieur NICOD Michel, Président.

Mesdames FONBONNE Michèle - MACIOCIA Annie - TERRIER Caroline - DEGUERRY Isabelle - Mme ZORZI Isabelle -

Messieurs DABOVAL Jean-Maurice - REYNAUD Bernard - PHILIBERT Marc - DUSONCHET Jean-Claude - M. BOUCHARD Jean.

PERSONNEL COMMUNAL : Mesdames LAKHDARI Kheira, secrétaire du CCAS - DAVIOT Ti Lan.

POUVOIRS :

Madame MARMOUNIER Sylvianne donne pouvoir à M. BOUCHARD Jean.

Mme RICHARD Josette donne pouvoir à Mme DEGUERRY Isabelle.

1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme MACIOCIA est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu du 8 octobre 2009 est approuvé.

1 abstention : M. REYNAUD

2 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

La lecture est faite par M. Michel NICOD.

Une correction est à apporter : il s'agit de l'ARS, agence régionale de la santé, et non nationale.

M. REYNAUD fait remarquer que le délai de deux mois, entre le débat d'orientation budgétaire et le vote du budget n'a pas été respecté avant le vote du budget primitif.

M. NICOD fait remarquer à M. REYNAUD qu'il était bien informé des difficultés rencontrés par l'Accueil du Jour, que ce débat n'a pas pu avoir lieu avant du fait des démarches qui sont entreprises avec le Conseil Général, les services de l'Etat et l'Institution J. GUILLON de Miribel, pour médicaliser l'accueil de jour de Beynost, en vue de la régularisation de ce service.

M. REYNAUD précise qu'en Allemagne les maisons de retraite se vident, et que des formules alternatives existent.

M. NICOD précise qu'il ne se bat pas pour des "silos à vieux" pour reprendre l'expression employée par certains, mais pour une structure qui soit en adéquation, avec les besoins des personnes âgées et avec ce que demande le Conseil Général.
La CCMP va prendre une compétence et va donner une subvention de 300 000 €, le Conseil Général 300 000 €.

Le bâtiment de la maison de retraite de Miribel est classé. Le coût financier de la réhabilitation (actuellement est constitué principalement de chambres doubles) est de 10 Millions d'Euros.

Acte est pris.

M. REYNAUD fait une remarque sur l'excédent de fonctionnement qu'il juge trop élevé.

M. DUSONCHET constate une gestion saine.

3 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009

La lecture est faite par M. Michel NICOD.

Le compte de gestion 2009 est adopté.
1 abstention M. REYNAUD

4 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009

La lecture est faite par M. REYNAUD.

Le compte de gestion est adopté.
1 abstention M. REYNAUD

5 - AFFECTATION DU RESULTAT 2009

L'affectation du résultat 2009 est adoptée.
1 contre M. REYNAUD.

6 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010

Une réserve de 24 000 € est prévue pour mettre en ordre l'accueil de jour en plus des 76 000 €.

Une société se propose de mettre à disposition un véhicule gratuit pour le portage des repas, avec publicité sur le véhicule. 4 500 € seraient à prévoir à notre charge pour l'équipement frigorifique.

Il est rappelé qu'actuellement la location du petit forestier s'élève à 900 € par mois.

L'aide aux personnes est en augmentation : en 2007, 1 famille, en 2008 et 2009, 3 familles et en 2010 déjà 6 familles.

Le budget primitif est adopté.

1 contre M. REYNAUD.

7 - MISSION DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE DANS LA PROCEDURE DE PASSATION DES MARCHES D'ASSURANCE DU CCAS DE BEYNOST

Par délibération du 8 octobre 2009, le CA du CCAS a adopté la convention constitutive de groupement de commande pour les assurances. Un MAPA a donc été lancé ayant pour objet "mission de conseil et d'assistance dans la procédure de passation des marchés d'assurance de la commune de Beynost et du CCAS de Beynost".

Un avis d'appel public à la concurrence est paru :

- au BOAMP sous la réf. 09-232331 le 26 octobre 2009
- sur le site www.e-marchespublics.com le 26 octobre 2009
- sur le site de la mairie de Beynost le 26 octobre 2009

Trois candidatures ont été déposées dans les délais prescrits par l'avis d'appel public à la concurrence, la date limite de réception des offres étant fixée au 24 novembre 2009 à 12 heures.

Le représentant du pouvoir adjudicateur a procédé à l'ouverture des plis et à l'analyse des offres.

Les offres ont été jugées par rapport aux critères suivants /

- valeur technique de l'offre : 50 %
- prix : 50 %

Au terme de l'analyse des offres, le représentant du pouvoir adjudicateur a décidé de retenir comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse, l'offre du cabinet SIGMA RISK, d'un montant de 2 700 € HT pour l'offre de base, et de 1 200 € HT par an pour l'option n° 2 (option d'une durée de trois ans).

Adopté.

1 abstention : M. REYNAUD

8 - AIDES D'URGENCE

Dans le cadre de sa mission générale de "prévention et développement social dans la commune" le CCAS intervient auprès des habitants de la commune pour les aider à surmonter des situations difficiles.

Les aides sont octroyées aux usagers pour répondre à une situation d'urgence ou de difficultés exceptionnelles. Ces aides sont accordées essentiellement pour couvrir des besoins alimentaires ou de charges diverses (chauffage, loyer, etc...). Elles constituent une sorte de "soupape de sécurité" nécessaire. Ces aides traduisent une intervention complémentaire et subsidiaire aux dispositifs légaux, dès lors que ceux-ci sont épuisés

ou ne peuvent pas ou plus être mobilisés. Ces aides parfois, permettent de répondre à des personnes en attente de prestations légales (RMI, ASSEDIC, etc...).

Pour permettre une intervention rapide et efficace aux situations d'urgence, il est demandé aux membres du CCAS d'autoriser M. le Président à intervenir rapidement, sans réunir systématiquement le CCAS pour un montant de 500 €. Au-delà de cette somme, le CCAS sera sollicité.

Un compte-rendu des aides apportées sera fait à chaque réunion du CCAS.

Adopté.

1 abstention : M. REYNAUD

9 - QUESTIONS DIVERSES

Rien de particulier à signaler.

La séance est levée à 22h15.